



# Décision du Maire

du 26 avril 2024

## 7.1. FINANCES COMMUNALES - DEMANDE DE SUBVENTION CDAS

*Vu la délibération DEL 2020/047 du Conseil municipal de Veigy-Foncenex en date du 28 mai 2020, donnant la délégation N°26 au Maire pour, au nom de la commune, demander, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions, pour tous les projets inscrits au budget principal et budgets annexes de la commune,*

*Considérant que la commune peut prétendre à une subvention avec le Département, à travers le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), qui finance des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités, pour le projet d'extension de la caserne des pompiers,*

*Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement des bâtiments communaux,*

## DECIDE

**Article 1 :** De solliciter une subvention pour l'opération susvisée auprès du Conseil départemental dans le cadre du CDAS et de signer tous les documents afférents à cette demande.

**Article 2 -** La présente décision, dès qu'elle aura revêtu le caractère exécutoire, sera notifiée à :  
- Conseil départemental

**Article 3 -** La présente décision sera communiquée, pour information, au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

**Article 4 -** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire,

Transmis au représentant  
de l'État le :

Affiché, publié, ou notifié le :

29 AVR. 2024  
29 AVR. 2024

Fait à Veigy-Foncenex, le 26 avril 2024

Le Maire,

Catherine BASTARD

Le Maire,

